



Ideal Habitation – Action Batibouw 2017

Conditions de l'offre promotionnelle :

1. L'action se déroule du 16/02/2017 au 30/04/2017 inclus.
2. L'action prend en compte toutes les nouvelles affaires Ideal Habitation souscrites par des propriétaires ou des locataires/occupants et portant sur les maisons unifamiliales ou les appartements privés des particuliers.
3. Lorsque le preneur d'assurance fait assurer aussi bien le bâtiment que le contenu, la compagnie lui offrira gratuitement les 2 garanties suivantes durant la 1^{ère} année d'assurance :
 - Protection juridique
 - Vol
4. A la fin de cette période d'un an, chacune de ces garanties devient payante et se renouvelle tacitement d'année en année, à moins qu'elle(s) n'ai(en)t été résiliée(s) de part ou d'autre 3 mois au moins avant l'expiration de la période d'assurance en cours.
5. Outre les conditions fixées dans les points 1 à 3, le preneur doit satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes pour bénéficier de la gratuité de l'assurance vol :
 - La maison ou l'appartement assuré doit être la résidence principale du preneur et doit être régulièrement occupé
 - Le capital contenu doit être inférieur ou égal à 50.000€
 - la formule souscrite est : 50% du montant assuré en contenu.
6. N'entrent pas en ligne de compte :
 - les propositions n'ayant pas fait l'objet de l'émission d'un contrat au 30/04/2017.
 - Les affaires soumises à une acceptation particulière par la compagnie.
7. La valeur des garanties offertes dans le cadre de cette action (gratuité des garanties « Protection juridique » et « Vol ») ne peut, pour quelque raison que ce soit, être échangée contre de l'argent.
8. Attention, offre limitée : cette offre est uniquement valable pour les 1000 premiers nouveaux contrats satisfaisant répondant aux conditions et souscrits durant la période de l'action.

NB : Les contrats pour lesquels la durée entre la date de souscription et l'entrée en vigueur du contrat est supérieure à 1 an peuvent également bénéficier des avantages de l'offre promotionnelle.

P&V se réserve le droit d'adapter ce règlement en cours d'action ou d'arrêter celle-ci plus tôt qu'initialement prévu.